

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20261007-2026_182_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement du bail d'habitation (Avenant n° 1) avec Mme Giada BELMONTE, agent municipal, pour le logement T1 sis 250 rue des Vertes Campagnes à GEX, couvrant la période du 06/10/2026 au 05/01/2027 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Giada BELMONTE qui occupe les fonctions d'adjoint d'animation à la Ville de Gex, et qui ne dispose pas actuellement de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

 **DE RENOUVELER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Giada BELMONTE pour la période du 06/10/2026 au 05/01/2027.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 7 octobre 2026

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 8 octobre 2026, affichée & publiée le 8 octobre 2026.